



Adresse imprécise sur Avis de contravention

Par ZenZen26

Bonjour, je viens de recevoir un avis de contravention pour non respect d'un feu rouge. L'adresse indiquée est un boulevard qui fait environ 800 m et comporte plusieurs feux. Le carrefour concerné n'est pas indiqué précisément. Est-ce que cela peut justifier une contestation pour vice de forme ? J'ai lu que ce qui fait foi, c'est le procès verbal et non l'avis de contravention. Il est possible que le PV mentionne l'endroit exact, mais pour y avoir accès, il faut contester. Pensez-vous que le jeu en vaille la chandelle ? Merci par avance pour vos conseils.